

## **RUASHI MINING Sprl**

N°	TERMES DE REFERENCE	AVANT RENEGOCIATION	APRES RENEGOCIATION	OBSERVATIONS/RE- COMMANDATIONS
01	<b>Préalables à la renégociation</b> 1. Pas de porte 2. Loyer d'amodiation 3. Royalties 4. Droits superficiaires	----- ----- ----- -----	----- ----- ----- -----	
02	<b>Evaluation des apports des partenaires</b>  <b>Gécamines</b> : Réserves minières Infrastructures  <b>Partenariat(s)</b> : Recherche de financement  <b>Capital social</b> : - Montant :  - Répartition :	Non précisées Non existantes  Promesse d'amener le financement  1.000.000 Usd  Ruashi Holding : 80 % Gécamines : 20 %	1.200.000 tCu et 107.000 tCo Constructions des partenaires.  Capacité de mobiliser les fonds pour le développement du projet. 12.000.000 Usd  Metorex : 72,5 % Gécamines : 27,5 %	
03	<b>Retombées financière à court, moyen et long terme</b> 1. Pas de porte  2. Loyers d'amodiation  3. Royalties  4. Droits superficiaires	3.000.000 Usd payés avant revisitation  -----  2,5 % des recettes nettes  -----	4.000.000 Usd - 2.000.000 Usd à la signature - solde en 2 tranches  -----  2 % du chiffre d'affaire brut  -----	
04	<b>Financement des projets :</b>  - <b>Equity partenaire</b>	Dispositions non prévues	30 % du financement remboursable sans intérêt	

	<b>- Marché financier</b>	Totalité du financement du projet à rembourser à un taux indéterminé	70 % financement remboursable au taux Libor + 350 BP	
05	<b>Taux de rémunération des projets</b>	75 % des bénéfices remboursement dettes et 25 % dividendes au prorata des participations	60 % des bénéfices remboursement dettes et 40 % dividendes au prorata des participations	
06	<b>Respect de la législation congolaise</b>	-----	Principe accepté par les parties	
07	<b>Contrôle des mouvements des actions ou parts sociales :</b>			
	<b>1. Inaccessibilité temporaire des actions ou parts sociales</b>	Disposition non prévue	Principe accepté jusqu'à la production commerciale	
	<b>2. Préemption en cas de gage ou de changement de contrôle</b>	Disposition non prévue	Principe accepté et à intégrer dans le contrat.	
08	<b>Participation effective de l'entreprise publique à la gestion quotidienne du partenariat</b>			
	<b>1. Conseil de Gérance</b>	Ruashi Mining : 4 membres dont le président Gécamines : 4 membres dont le vice-président	Idem	
	<b>2. Comité de Direction</b>	Ruashi Holding : DG Gécamines : DGA	Désaccord	
09	<b>Prise en compte de la minorité de blocage</b>	-----	-----	
10	<b>Respect des obligations des partenaires</b>	-----	Principe accepté par les parties	
11	<b>Utilisation des ressources locales/sous –traitance</b>	Disposition prévue au contrat	Dispositions reconduites. Préférence aux prestations et fournitures des associés	
12	<b>Cas d'appel d'offres</b>	-----	-----	
13	<b>Clauses de responsabilité sociale</b>	Non prévues au contrat	A insérer dans l'avenant. Les prévisions chiffrées seront annexées au PV signé par les parties.	

14	<b>Droit applicable en cas de différend</b>	Droit congolais	Droit congolais	
15	<b>Moratoire pour l'étude de faisabilité</b>	-----	Dépôt de l'étude de faisabilité complémentaire dans 12 mois	
16	<b>Récupération des droits et tirs miniers par l'Entreprise Publique en cas de dissolution de la J.V.</b>	Non prévue	Principe accepté	